

Luxembourg, le 26 septembre 2015

Christian FRIESS

L- [REDACTED] Luxembourg

Aux concernés

Concerne: Défense des droits d'animaux

Ce matin, lors d'une promenade en ville, j'ai aperçu un homme qui faisait la manche en attirant à lui l'attention des passants grâce à un petit chien allongé à ses côtés.

Or, en y prêtant quelque attention, j'ai remarqué que le chien présentait des blessures au niveau de sa patte arrière gauche.

Lorsque dix minutes plus tard l'homme s'est levé pour se diriger vers un banc de la Grand-Rue, j'ai pu constater l'ampleur de l'état catastrophique dans lequel se trouvait l'animal!

En effet, il ne marchait plus que sur trois pattes, tenant la quatrième soulevée et courbée contre son ventre. Cet état ne permettait plus à cette pauvre bête de se déplacer sans être tirée à la laisse par cet homme.

J'ai contacté de suite la Police Grand-Ducale.

Une fois les agents sur les lieux, ils ont pu constater que le nom de la personne tenant le chien ne correspondait point avec celui du propriétaire inscrit sur le passeport de l'animal. De ce fait, la personne se trouvait en situation juridique irrégulière.

Les policiers ont donc décidé d'emmener l'homme et son chien au commissariat de police pour un examen plus approfondi.

Quelques démarches administratives plus tard, le chien fût placé dans un asyle où il a pu être pris en charge par un vétérinaire.

Grâce à de telles démarches, il est notamment possible:

- d'éviter l'exploitation de ces pauvres animaux;
- de leur permettre une vie en dignité;
- de dissuader certaines personnes de s'en servir afin uniquement de les exploiter, avant de les tuer à coups de bâton une fois que les chiens ont atteint une certaine taille, sont affectés de maladies ou simplement pour cause de vieillesse.